



Promesse d'embauche a temps plein

Par **sarah**, le **19/07/2010** à **15:34**

Bonjour,

je travail actuellement dans une grande enseigne de prêt à porter féminin. Mon histoire est la suivante, j'ai commencé à travailler dans cette boîte avec un CDI étudiant de 10h/hebdo et à la fin de l'année scolaire on m'a proposé de passer à 35h pour le mois de juillet, j'ai accepté. Ensuite on m'a proposé aussi le mois d'août pour finalement me proposer un poste en 35h définitif. J'ai accepté, ma DR est en vacances et je n'ai rien signé (à part le CDI 10h).

Le souci est qu'ils avaient promis à des filles à temps partiel qu'elles passeraient à temps plein et ça ne s'est pas fait... Et j'ai peur qu'il m'arrive la même chose...

Si c'est le cas, n'ayant signé aucune promesse d'embauche (tout s'est fait à l'oral), pourrai-je avoir un recours?

Merci de me répondre